

AGREMENT DES INTERVENANTS BENEVOLES POUR DES INTERVENTIONS EN NATATION

En application des circulaires ministérielles :

- n°92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires
- n°99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires
- n°2004-138 du 13 juillet 2004 relative aux risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire
- n°2004-139 du 13 juillet 2004 modifiée relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et du second degré
- Arrêté du 25 janvier 2002 relatif aux programmes de l'école primaire

Monsieur le Directeur.....
 de l'école de.....
 propose à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'agrément des personnes citées ci-dessous, pour participer à l'enseignement de l'activité natation.

Ces intervenants bénévoles sont placés sous la responsabilité de l'enseignant qui définira le rôle de chacun.

De plus, ils devront avoir réussi le test suivant :

- départ plongé du bord, nager 25 m avec aisance
- aller chercher un objet en moyenne profondeur (au moins 1.50 m).

Période

du.....au.....
 le (jour horaire)...../.....20..... deH àH.
 Piscine de.....

Ces personnes seront couvertes par une assurance, nature du contrat :

NOM	PRENOM	ADRESSE	QUALITE

- Liste jointe en annexe sur la fiche F-315

Le Directeur d'Ecole

Décision de Monsieur
l'Inspecteur d'Académie

Agrément ACCORDE REFUSE

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale

FAVORABLE DEFAVORABLE

Fait à LAVAL, le